Université de Paris. Faculté des Lettres. Session de maijuin 1945. Calendrier des examens.

Numéro d'inventaire : 1982.00914 Type de document : imprimé divers

Date de création: 1945

Description: Feuille double imprimée.

Mesures : hauteur : 269 mm ; largeur : 210 mm

Mots-clés : Examens et concours : publicité et sujets

Filière : Université Niveau : Supérieur

Nom de la commune : Paris Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 4 **Lieux** : Paris, Paris

1 / 4



UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DES LETTRES

LICENCE ES LETTRES

Session de MAI-JUIN 1945

LE PRÉSENT TABLEAU TIENT LIEU DE CONVOCATION

(Pour l'inscription aux examens de la SESSION de NOVEMBRE, voir en dernière page).

Aucun candidat ne sera admis dans les salles de composition s'u ne présente sa quittance de versement des droits d'examen et sa carte de travaux pratiques munie des cachets correspondant aux C.E.S. présentés.

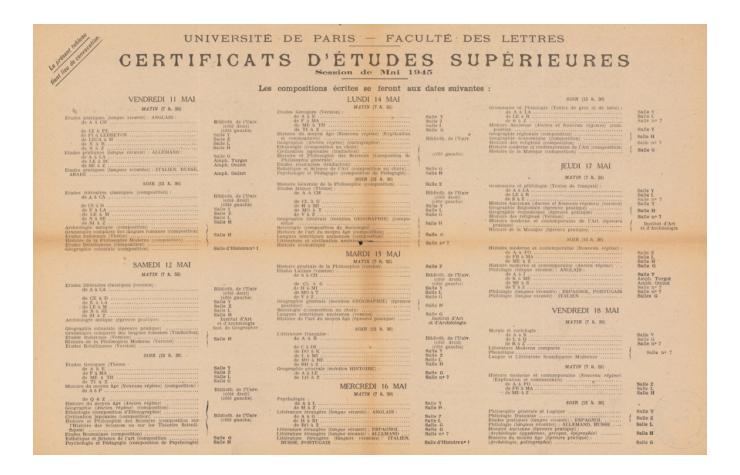
Les anciens admissibles, qui ne passent pas l'écrit d'un certificat, doivent faire oarvenir leur quittance au Secrétariat le jour où a lieu la composition écrite de ce certificat.

Les récépissés de mandats et les talons de chèques ne pourront tenir lieu de quittance.

L'entrée des salles Y, Z, et L se trouve au nº 46 de la rue Saint-Jacques, escalier A (angle de la rue Saint-Jacques et de la rue des Écoles),

On accède à la salle G et à la salle H, ainsi qu'à la salle n° 7, par l'escalier C, près du Secrétariat de la Faculté des Lettres.





3/4

UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DES LETTRES

LICENCE ES LETTRES

Seconde session de 1945

Aucune information officielle ne permettant de fixer la date d'ouverture de la seconde session, les étudiants sont invités à se renseigner au Secrétariat de la Faculté dans les premiers jours de septembre.

Il est rappelé qu'aucune demande ne sera acceptée après les délais qui seront fixés ultérieurement, quel que soit le motif du retard.

Pièces à fournir au moment de l'inscription

- 1º Candidats s'étant présentés à la session de mai 1945 :
- 1 demande sur papier timbré à 8 fr. par CES présenté ;
- 1 enveloppe timbrée (2 si la demande est adressée par correspondance).

La carte de travaux pratiques.

- 2º Candidats ne s'étant pas fait inscrire à cette session : Outre les pièces indiquées ci-dessus :
- du 1° janvier 1915
- la copie de la page 5 du livret universitaire.
- 3° Candidats ne s'étant encore jamais fait inscrire à un examen :

Ces candidats doivent déposer en plus :

- -- un extrait d'acte de naissance sur timbre ;
- une copie certifiée conforme du Baccalauréat (ou du B.S. pour les membres de l'enseignement primaire et un certificat d'exercice).

AVIS IMPORTANTS

Tout dossier incomplet sera refusé ou retourné immédiatement à l'expéditeur.

Les candidats sont instamment invités à remplir leurs demandes d'examen avec le plus grand soin.

Ne pas omettre en particulier :

- pour l'histoire et la géographie : le choix du régime (avec ou sans Travaux Pratiques);
- pour les certificats comprenant une épreuve au choix : version (latine ou grecque) 2º langue, option etc...;
- mentionner l'épreuve spéciale de langue vivante (obligatoire en même temps que le 4° CES au plus tard;

Les candidats à la session spéciale, qui aura lieu en même temps que la session normale, doivent mentionner le programme choisi (programme restreint, 1938-39, 1942-43, 1943-44).

Les candidats anciens admissibles sont astreints aux mêmes formalités ; ils doivent indiquer en marge la mention ORAL et préciser le programme choisi.

Les candidats se présentant à plusieurs CES sont tenus de déposer toutes leurs demandes en même temps.

* Toute correspondance concernant le Contrôle médical (jours, horaires des visites etc.) doit être adressée au Service de Médecine Préventive, 13, rue du Four, Paris (6°).

L. H.-B. - Paris, 1 A. C.C.O.L. Nº 31-1372. (3-45) 228

